

Les femmes dans les territoires en conflit

Liliane Perrin-Bensahel, Myriam Donsimoni

► **To cite this version:**

Liliane Perrin-Bensahel, Myriam Donsimoni. Les femmes dans les territoires en conflit: L'arme du capital social. Liber Amicorum: Hommage en l'honneur du professeur Jacques Fontanel, Editions l'Harmattan, 2013. 2013, pp.113-127. <hal-00973534>

HAL Id: hal-00973534

<http://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-00973534>

Submitted on 4 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les femmes dans les territoires en conflits : l'arme du capital social

**Liliane Bensahel (PACTEUMR 51-94)
Myriam Donsimoni (PACTEUMR 51-94)**

INTRODUCTION

La question de la représentation et du rôle des femmes dans les situations de post conflit et de négociation reste d'actualité malgré une mobilisation importante des associations et ONG de femmes et les implications de nombreuses institutions. La reconnaissance de la participation des femmes au développement de la société est encore niée dans de nombreux pays.

Les outils de la théorie du capital social nous permettent de montrer quelles sont les capacités des femmes à participer aux actions politiques et socio-économiques et comment se met en place une dynamique susceptible de faire évoluer leur situation.

Après avoir présenté la place et le rôle des femmes dans les conflits (I), nous donnerons des éléments sur la théorie du capital social et les outils qu'elle propose (II) et nous verrons enfin comment ils s'appliquent à l'analyse de l'action des femmes dans les situations de conflits et de négociation (III).

I-Les femmes dans les situations de conflit

Dans les situations de conflit, les femmes et les hommes n'ont pas le même accès aux ressources, au pouvoir et à la prise de décisions, avant, pendant et après les conflits. Les femmes et les hommes vivent des expériences nettement différentes dans les cas de tensions, de guerre et de reconstruction une fois le conflit terminé. Les considérations de sexe doivent donc entrer en ligne de compte dans l'analyse des situations de conflit, et pourtant il y a peu de statistiques sexuées dans ce domaine.

Aujourd'hui, bien que les conséquences des conflits armés frappent les communautés dans leur ensemble, elles affectent plus particulièrement les femmes et les filles du fait de leur statut social et de leur sexe. Il y a un siècle, 90 % de ceux qui mouraient à la guerre étaient des soldats ou faisaient partie du personnel militaire ; aujourd'hui ces 90% concernent surtout des femmes et des enfants.

Les femmes, même si certaines participent activement au conflit, restent majoritairement des victimes des conflits. Les parties impliquées pratiquent souvent le viol des femmes et ont parfois recours au viol systématique comme tactique de guerre. Le meurtre, l'esclavage sexuel, la grossesse et la stérilisation forcée constituent d'autres formes de violence à l'égard des femmes, dans le contexte de conflits armés.

Le nombre croissant des conflits armés et des violations qui les accompagnent a contribué à multiplier les déplacements internes forcés et à grossir les vagues de réfugiés. Selon les données présentées à une conférence en 2000 à New-York, les personnes déplacées

seraient, dans plus de 75 % des cas, des femmes et des enfants et ce chiffre pourrait atteindre les 90 % pour certaines populations de réfugiés. Les femmes réfugiées sont très exposées à la violence et à l'exploitation et elles le restent dans les pays d'asile et lors de leur rapatriement.

En dépit de ce constat terrifiant, les femmes, bien que victimes de guerre, jouent un rôle clé dans la survie de leur famille pendant les périodes de troubles et de destruction. Elles sont particulièrement impliquées dans les mouvements de défense de la paix en sensibilisant leur communauté à une culture de la paix. Cependant, elles restent absentes des négociations de paix. La participation des femmes aux négociations de paix reste ad hoc, pas systématique - il est en moyenne moins de 8 pour cent des 11 processus de paix pour laquelle ces informations sont disponibles. Moins de 3 pour cent des signataires des accords de paix sont des femmes¹. Lorsqu'elles participent aux négociations c'est souvent comme représentantes d'ONG, rarement au nom des institutions nationales ou internationales.

Selon M. Cliveti², les femmes sont enfermées dans un douloureux paradoxe : alors qu'elles sont les principales victimes civiles des conflits, elles n'ont souvent aucun moyen de les prévenir, sont exclues des négociations visant à régler les conflits et sont cantonnées à un rôle marginal dans le processus de reconstruction et de réconciliation. Cette absence des femmes dans les processus de décision, avant, pendant et après les conflits violents, renforce leur victimisation. La prise en compte de ce constat a conduit à la rédaction de textes et préconisations pour garantir la protection des femmes et une certaine parité (*gender mainstreaming*) mais leur mise en œuvre reste difficile. Que ce soit dans les opérations de prévention et maintien de la paix (*peace-keeping*) ou dans les institutions de résolution des conflits, la participation des femmes reste faible malgré les dispositions juridiques proposées pour leur meilleure intégration.

Il est vrai que la dimension féminine dans le règlement des conflits est un problème complexe dont on peut distinguer plusieurs aspects :

- la protection juridique des droits des femmes ;
- la violence à l'égard des femmes ;

¹En ce qui concerne les activités de peace keeping qui en dehors du domaine traditionnel de maintien de la paix peuvent inclure le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR), la réforme du secteur de sécurité (SSR), la protection des droits de l'homme et la réforme judiciaire, et le soutien à la mise en œuvre et le suivi des processus électoraux légitimes, l'importance d'inclure les femmes et les perspectives de genre dans la planification et la mise en œuvre des opérations de paix est de plus en plus reconnue mais elles sont encore largement sous-représentées dans la plupart des domaines des opérations de paix de l'ONU, aux négociations de paix et dans la gouvernance nationale, en particulier aux niveaux supérieurs. Les problèmes des femmes sont souvent une faible priorité et le soutien inadéquat. Les attitudes envers la participation des femmes dans de nombreux pays et organisations constituent un obstacle important au progrès. En outre, les politiques échouent souvent à traduire en objectifs opérationnels et l'impact efficace sur la situation des femmes sur le terrain, UNIFEM's research on women's participation in peace processes (forthcoming, 2010). http://www.unifem.org/gender_issues/women_war_peace/facts_figures.html

²Présidente de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- l'aide humanitaire; les femmes réfugiées ou déplacées à l'intérieur d'un même territoire ;
- la participation des femmes à la politique et à la prise de décision ;
- la participation des femmes aux opérations de guerre.

Le Programme d'action adopté à Beijing en 1995, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a contribué à mettre l'accent sur :

- la nécessité d'une action de la part des gouvernements et de la communauté internationale,
- la nécessité de promouvoir une participation égale des femmes à la résolution des conflits au niveau de la prise de décisions.

Quoi qu'il en soit, les femmes peuvent jouer un rôle particulièrement important dans la prévention et le règlement des conflits. Elles peuvent favoriser la reconstruction après un conflit et la consolidation de la paix. Donner aux femmes des moyens d'agir dans les situations de conflit contribuerait à prévenir la violence à l'encontre des femmes. Selon certains rapports³, on estime que, dans les pays où le pourcentage de femmes siégeant au parlement est faible et les cas de violence à l'encontre des femmes très nombreux, il y a risque de conflit. C'est le serpent qui se mord la queue. L'exclusion des femmes du processus de planification et de décision pour la reconstruction d'après-guerre constitue une perte d'immenses ressources et une incompréhension de leurs besoins et du capital social et économique majeur qu'elles représentent pour la société.

La prévention des conflits peut comporter des mesures destinées à éviter que le tissu social ne se déchire avec comme conséquence une fragmentation de la société. Les ONG de femmes sont souvent alertées et les réseaux de solidarité peuvent permettre de faire circuler les informations et de trouver des solutions. Leur efficacité est indéniable, mais leur visibilité est très faible auprès des instances de décisions.

Bien que le pourcentage ait augmenté depuis le milieu des années 90, les femmes ne représentent que 12,6% du personnel engagé dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La plupart d'entre elles ne prennent part qu'à des missions civiles. La participation des femmes contribue à élargir le débat, à diversifier les sujets. Elles entretiennent souvent des rapports moins hiérarchiques que les hommes avec les populations locales et se montrent plus attentives. Par ailleurs, les femmes victimes se confient plus volontiers à d'autres femmes sur des questions comme le viol ou les violences sexuelles. La présence de femmes peut également faire baisser le nombre d'agressions sexuelles de la part des soldats engagés dans les opérations de paix. Les cas étaient suffisamment nombreux pour que le secrétaire des Nations Unies soit obligé de mettre en place un dispositif⁴ d'aide aux victimes des viols et agressions de la part des personnels des Nations-Unies et une politique de tolérance zéro dans ce cadre.

³Rapports et document n° 62, « Le parlement est-il ouvert aux femmes ? », Conférence à l'intention des membres de commissions parlementaires traitant de la condition de la femme et autres commissions traitant de l'égalité des sexes, 28-29 septembre 2009 Genève.

⁴Résolution 62/214 en 2008

Mais l'introduction des femmes dans les différents organismes, se heurte très souvent à l'hostilité de chefs religieux ou de personnalités locales. Certes, elles interviennent fréquemment au sein du personnel médical et administratif et de plus en plus dans le cadre d'opérations de surveillance des élections mais, alors qu'elles représentent la moitié de la population mondiale, leur exclusion de la majorité des structures de prise de décisions va à l'encontre de tous les principes fondamentaux de la démocratie et des droits de l'homme.

Nous proposons dans cette étude une approche en termes de capital social afin d'analyser les ressources qui peuvent être mobilisées par les femmes et mises au service de leur participation aux règlements des situations de conflits et aux processus de reconstruction après les conflits.

II-La notion de capital social

Le capital social qui allie capacités individuelles et capacités organisationnelles est un concept aujourd'hui préféré à celui de capital humain et largement utilisé chez les économistes pour rendre compte des synergies et des interactions que produisent les réseaux, les politiques et les partenariats. Le capital social fait référence aux notions de confiance et de solidarité (Bourdieu-1980, Putnam-1999, Coleman-1988, Granovetter-1973,1990). À travers cette notion, les relations entre le social et l'économique se situent à la fois au niveau de l'individu et de la société. Ce concept permet non seulement de comprendre la réalité sociale et de l'expliquer, mais aussi, de cerner les différents ressorts – supports de nouvelles initiatives – qui permettent à l'individu de s'inscrire dans une dynamique sociale construite ou héritée. Reprenant la définition de Bourdieu, Levesque (1999, p 28) note que la valeur du capital social « est fonction de la présence de ressources réticulaires potentiellement "utiles", mais aussi des ressources ou du capital détenu par les acteurs du réseau ».

En parallèle Nan Lin (1995), considérant les ressources sociales comme l'élément central du capital social, a montré comment, à travers les réseaux, ces ressources apparaissent aussi utiles que les ressources personnelles possédées par les acteurs, car elles les aident à parvenir à leurs fins. Il définit les ressources comme « des biens dont la valeur est définie socialement et dont la possession permet à l'individu de survivre ou de préserver des acquis... » (1995, p 687). Ces ressources sociales ne sont pas possédées par la personne mais accessibles au travers de liens directs ou indirects. Leur usage entraîne souvent l'obligation de réciprocité ou de compensation. Dans le même temps, si le réseau est socialement construit, il n'est pas acquis, il doit faire l'objet d'une appropriation et d'une utilisation par les individus.

Woolcok et Narayan en 2000 (*in* Angeon et Callois 2004) définissent le capital social comme l'ensemble des normes et des réseaux qui facilitent l'action collective. De cette définition ressortent deux dimensions du capital social : la première est liée aux normes et valeurs (règles informelles) qui régissent les interactions entre agents et la seconde le détermine par ses caractéristiques structurelles. Le capital social désigne alors dans cette seconde acception le cadre formel au sein duquel s'établissent les relations entre les agents économiques.

Coleman (1988) décrit le capital social comme une ressource incorporée dans les relations interindividuelles, une forme particulière de capital qui rend possible l'action sociale. Coleman met par conséquent en évidence l'existence de liens entre le micro et le macro puisque les ressources (privées) qu'un individu retire de la valorisation de son capital social ont des répercussions au plan macroéconomique.

Les définitions du capital social sont nombreuses et variées⁵. Si on les récapitule, on peut dire que : le capital social est un réseau de confiance, un ensemble de normes de réciprocité, socialement construit, qui doit faire l'objet d'une appropriation privée afin d'être incorporé dans les relations entre les individus pour être formalisé, avoir une influence à un niveau plus macroéconomique et devenir un bien public.

La Banque mondiale reconnaît l'importance du capital social dans la lutte contre la pauvreté car il comble le vide laissé par les institutions. L'OCDE dans un rapport⁶ consacré au capital social note qu'il participe à l'amélioration de la santé, du bien-être, du fonctionnement de l'administration publique, à la diminution de la criminalité, du fait d'un niveau de confiance et d'engagement plus important.

Il était donc légitime que nous analysions le rôle des femmes dans la résolution des conflits à l'aune de cette théorie. Nous pensons que, dans un contexte de conflit, si les liens forts sont des bases solides pour mobiliser les femmes et les pousser à agir, ils ne sont pas suffisants pour que leurs actions soient reconnues et institutionnalisées. Il faut pour cela actionner les liens faibles, issus des diverses opportunités offertes par les institutions. La force des liens faibles (Granovetter 1973) doit être complétée par la « force des liens forts ». La première institutionnalise et offre une reconnaissance aux actions permises par la seconde. Cette complémentarité est importante et efficace dans la prévention des conflits et dans les opérations de maintien de la paix.

Granovetter (1973) a montré qu'un réseau se compose de liens forts (relations soutenues et fréquentes) et de liens faibles (simples connaissances). Selon son analyse, les liens faibles sont « forts » au sens où ils permettent de pénétrer d'autres réseaux, de diversifier les relations. Appliquée à la recherche d'un emploi, cette analyse peut tout à fait se défendre. Mais il en est autrement dans un contexte de guerre et de conflits. Dans ce contexte, notre questionnement porte plutôt sur le lien qui peut être établi entre capital social et résolution des conflits lorsque les agents concernés sont des femmes ?

On peut considérer les conflits comme « *une modalité de coordination des acteurs, un lien social, avec son histoire* ». Ils peuvent donc être influencés par le capital social. En effet, la survenance et la propagation du conflit dépendent des densités des liens et de l'appartenance aux groupes. Les modalités de résolution de conflits peuvent ainsi tenir compte de la nature des liens. Sur la nature des liens, la Banque mondiale distingue le lien qui unit (*bonding*), le lien qui lie (*linking*) et le lien qui relit (*bridging*).

⁵ G. Baldachino (2005). Robert Putnam (1995)

⁶ OCDE, 2001, du bien-être des nations : le rôle du capital humaine et social, <http://www.oecd.org/fr/education/educationeconomieetsociete/1870581.pdf>

- Les liens de type *bonding* unissent des individus de statut identique (liens horizontaux) au sein d'une même communauté (famille, tribu, village, amis proches, etc.).
- Les liens de type *linking* caractérisent des interactions entre des agents aux statuts différents (liens verticaux).
- Et enfin les liens de type *bridging* lient des agents distants (cette distance peut être géographique mais peut signifier aussi que le lien n'est pas activé comme dans les réseaux virtuels).

L'action collective qui est le résultat du capital social n'est possible que si une quantité importante de capital social est présent dans la communauté. Elle se mesure par les types d'activités entreprises collectivement (avec distinction des démarches volontaires ou exigées). La cohésion sociale en est à la fois le résultat mais aussi l'impulsion. Elle manifeste la volonté des individus de travailler ensemble et d'en être capables pour un besoin commun, de surmonter les contraintes et de prendre en compte la diversité des intérêts.

La richesse des approches du capital social présente un grand intérêt pour l'analyse des relations sociales que mobilisent les femmes dans les territoires en conflit. Une vision dynamique de ces relations permet d'appréhender la complémentarité entre les liens forts et les liens faibles et montrer comment les diverses mesures prises par les associations et institutions internationales et les Etats peuvent renforcer ce capital social. C'est ce que nous proposons d'explorer dans la troisième partie.

La capital social en permettant de passer des capacités individuelles aux capacités organisationnelles doit conduire à l'émergence d'un bien public qui, dans le cas qui nous intéresse, correspond à la reconnaissance du rôle important et efficace des femmes dans les situations de conflits et à leur intégration dans les instance de décision. Pour comprendre comment cette transition est possible, il nous faut présenter deux autres notions complémentaires de celle de capital social (causes ou résultantes) et importantes pour analyser le rôle des femmes. Ce sont les notions « d'empowerment » (pouvoir) et de « capabilities ».

- L'« empowerment » désigne le processus de transfert de ressources politiques et de pouvoirs de l'Etat vers la société civile. Selon Bernard Jouve⁷, il est lié au débat sur la démocratie et la citoyenneté car il renvoie aux principes de capacités des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou le droit de participer aux décisions les concernant. Cette notion a été reprise par les mouvements féministes pour lesquelles cette notion diffère du pouvoir de domination et se définit comme un pouvoir collectif et mobilisé dans des organisations ou un pouvoir intérieur (confiance en soi et capacités à influencer sa vie).
- Amartya Sen reprendra la notion de capacité à influencer sa vie qu'il développera avec la notion de « capabilities », liée au développement individuel et à la capacité de l'individu à transformer ses ressources en réalisation, œuvrant ainsi au développement de son bien-être.

⁷Bernard Jouve, « L'empowerment entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement », Géographie, économie, société, 2006, Vol 8 p 5.

Cette approche permet une évaluation des actions des femmes dans les processus de paix comme d'un dispositif institutionnel et propose un cadre d'analyse à leur mobilisation. Elle peut être complétée par la notion de « capacités collectives » liées à celle « d'agencité » qui est l'une des bases de la prise en compte de la dimension collective dans la formation des capacités, c'est-à-dire la capacité de l'individu à participer à l'action sociale, et à formuler des buts pour la collectivité plutôt que pour lui-même⁸.

III—La mobilisation des ressources en capital social par les femmes dans les territoires en conflits

L'un des éléments forts du capital social est souvent présenté comme étant la confiance, confiance dans la famille et les amis mais également les institutions. De façon assez instinctive, les femmes créent des réseaux forts avec la famille et les amis dans lesquels la confiance est naturelle et importante. Reste la confiance vis-à-vis des institutions qui est plus problématique dans la mesure où elles sont souvent dirigées par des hommes qui n'ont guère pris en compte les besoins des femmes et de leur famille, notamment dans les situations de conflits. Si les liens forts se mettent en place naturellement, la mobilisation des liens faibles par les femmes est plus problématique.

De nombreuses associations se sont créées dans les zones de conflit entre les femmes de différents territoires afin de continuer à nourrir des relations, développer des solidarités et préparer la période post-conflits. Les femmes manifestent ainsi non seulement leur hostilité au conflits mais la nécessité de continuer à maintenir la vie même pendant ces périodes.

La résolution 1325 (point 15) avance clairement la nécessité de protéger les droits des femmes et de soutenir le travail des organisations de femmes en faveur de la construction de la paix. Le développement des associations de femmes est un élément important de leur mobilisation, notamment lorsqu'elles sont relayées par des ONG internationales⁹. Les associations locales reçoivent un soutien important de la part d'associations ou d'ONG des pays développés qui participent financièrement à certaines actions, développent des formations et leur donnent une certaine visibilité en créant des sites internet. De ce fait, les femmes peuvent bénéficier de formations diverses (agriculture, comptabilité, management pour développer l'artisanat). Il s'agit également de trouver des fonds pour permettre aux filles de fréquenter l'école. Ces actions trouvent souvent un écho très vif et très efficace grâce à des réseaux d'entraide comme les tontines en Afrique ou sous d'autres formes dans la plupart des pays en développement. Par ce biais, les femmes peuvent se mobiliser très vite et renforcer leur confiance dans ces institutions. Elles sont également soutenues au niveau

⁸France Loubet, « Analyse de l'impact du tourisme sur le développement des territoires ruraux marginaux. Application de l'approche par les capacités à l'étude de l'espace rural rhônalpin ». Thèses en économie, Universités de Grenoble, décembre 2011.

⁹Voir à ce propos, les sites des Nations-Unies (<http://www.unwomen.org/fr/>), de Bridge (<http://www.bridge.ids.ac.uk/>) de Genre en action (<http://www.genreenaction.net/>), de Femmes Africa solidarité (<http://www.fasngo.org/>), ou le Réseau de femmes en Afrique pour le développement durable (<http://www.refdaf.org/>) pour n'en citer que quelques unes.

international pour participer à la vie sociale à travers leur présence dans les instances du pouvoir comme députées, sénatrices ou présidentes de la république.

Ce sont ici les liens « bonding » et « bridging » du capital social qui sont mobilisés et qui ont permis une adhésion et une dissémination importantes des informations, des idées et des actions. D'une part, l'importance des liens forts dans les communautés, liens de solidarité ou de famille ont permis un élargissement important de ces mouvements, notamment dans les pays où les femmes étaient déjà bien investies dans l'économie locale, d'autre part les différentes études et actions des ONG internationales menées par des femmes des pays développés ont instauré une confiance et ont permis de mener à bien les programmes.

Les réseaux de solidarité, notamment portés par les ONG de femmes permettent de continuer la prise en charge de la famille, des enfants mais également à participer activement aux processus de production (agricole entre autres), en prenant la place des hommes absents. Par exemple, Le Conseil des organisations des femmes agissant en synergie (COFAS)¹⁰ est une organisation féminine sans but lucratif, qui a été créée le 27 décembre 2001 pour canaliser et exprimer les aspirations et revendications des femmes en matière de lutte contre la pauvreté et les violences faites aux femmes dans le Sud Kivu en République démocratique du Congo (RDC).

Le COFAS est une plate-forme d'organisations de femmes qui mène des actions en faveur de la promotion des droits fondamentaux des femmes, la prise en compte de leurs besoins et intérêts dans les politiques, la lutte contre les violences faites aux femmes et la pauvreté. Il s'agit d'organisations structurées privilégiant des actions de terrain et se fondant sur une dynamique de groupe. Il collabore aussi avec d'autres réseaux des femmes au niveau national, régional et international et s'est assigné les objectifs suivants en vue d'une meilleure participation des femmes au développement de la province du Sud Kivu¹¹.

Quarante organisations ouest africaines et françaises participent depuis trois ans au Programme « Genre et économie, les femmes actrices du développement » qui vise à favoriser les activités économiques des femmes et groupements dans les filières agricoles, agroalimentaires, artisanales, l'entrepreneuriat et les métiers émergents au Burkina Faso, Bénin, Mali, Niger, Sénégal, Togo. Parmi leurs actions, il faut noter la formation, l'alphabétisation des femmes, l'accès des femmes aux filières (karité, sésame, élevage du porc...), l'accès et le contrôle de moyens de production (négociations pour des terres, des espaces de travail et de vente, intrants, outils, crédit et fonds de garantie, moyens de

¹⁰<http://genre.francophonie.org/spip.php?article543>

¹¹La politique est aussi l'affaire des femmes
<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/065062.pdf>

transport et de déplacement), la sensibilisations aux engagements internationaux et aux droits par des événements de plaidoyer, des causeries-débats¹².

Ces réseaux de solidarité constituent une transition entre liens forts et liens faibles. Les liens forts émergent presque naturellement ; ils sont souvent issus de l'instinct de protection de la femme vis-à-vis de ses enfants. Les « liens faibles », bien que plus difficiles à mobiliser sont le moyen le plus efficace pour installer l'influence des femmes dans les réseaux, faire passer l'impact des actions du niveau microéconomique au niveau macroéconomiqueet, à terme, faire évoluer les choses.

En 2004, dans un rapport de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, une analyse du processus de reconstruction après un conflit a permis d'en distinguer trois composantes : la reconstruction politique, axée sur les activités de rétablissement de la paix et le processus de démocratisation ; la reconstruction économique, qui porte principalement sur l'agriculture et l'économie formelle et informelle ; enfin, la reconstruction sociale, qui vise la remise en état du secteur social et l'intégration sociale.

Pendant les conflits, les femmes assument pleinement le rôle et les responsabilités de chef de famille et maintiennent l'ordre social. Dans les situations d'après-guerre, les femmes s'attachent à promouvoir le rétablissement de la paix et la reconstruction. Mais leurs intérêts sont souvent ignorés par les hommes. En général, les femmes attachent une grande importance au rétablissement et au développement des services sociaux, car cet aspect de la reconstruction relève de leur domaine de compétence. Elles prennent donc souvent des initiatives pour améliorer les structures existantes. Dans des conditions difficiles, elles font de leur mieux pour assurer la réouverture des écoles, mettre en place des services de soins de santé primaire, et venir en aide aux victimes de violences et aux personnes ayant besoin d'une aide psychologique ou sociale.

S'agissant de l'intégration sociale après un conflit, les femmes soulignent l'importance des réseaux et des organisations leur permettant d'établir des liens entre elles et d'échanger sur leurs expériences et leur condition communes. De tels réseaux peuvent améliorer la situation des femmes à bien des égards : sécurité, puissance de négociation, respect, confiance en soi, etc. À titre d'exemple, sur une initiative de l'ONG « Transeuropéennes », un réseau d'organisations de protection des femmes et des droits de l'homme a été créé pour mettre en place « des activités de femmes en faveur de la paix au-delà des frontières » qui donne aux femmes la possibilité de faire face à la réalité des guerres récentes, de réfléchir sur la question de responsabilité et de travailler ensemble contre les pressions patriarcales et communautaires.

Encourager la participation des femmes à la reconstruction et à la réconciliation suppose de leur donner accès aux instances de décisions. Seul un soutien politique au niveau local, régional, national et international peut permettre la prise en compte des initiatives des femmes dans le processus officiel de paix. Les femmes ne restent pas inactives. En Afrique, des groupes de femmes ont formé le Comité africain des femmes sur la paix et le

¹²<http://www.adequations.org/spip.php?article1905>

développement (AWCPD), aujourd'hui intégré dans l'Union Africaine (ancienne Organisation de l'Unité Africaine, OUA)¹³. Son mandat est d'élargir l'action gouvernementale en faveur de la paix et d'y intégrer des problèmes comme la réforme agraire, la justice économique et sociale et la participation égale des femmes dans les processus politiques en général, mais également de la protection des femmes.

La participation des femmes aux processus de paix, à parité avec les hommes, est une condition préalable indispensable à l'établissement d'une paix durable. De plus, les femmes apportent une autre vision de la prévention des conflits, davantage tournée vers les populations locales et les actions de proximité.

La forte mobilisation des femmes notamment dans les processus de reconstruction sociale montre que les politiques de bottom-up reliées au capital social sont pertinentes et efficaces lorsqu'elles sont relayées par les institutions. Même si les différents rapports et recommandations notent l'importance de s'intéresser à la situation locale, pour la prévention et le règlement des conflits, pour prendre en compte la réalité du terrain et des conditions des populations, ce qui tendrait à privilégier les liens forts du capital social¹⁴, cela ne semble pas suffisant pour ancrer la participation des femmes aux instances de décision. Les institutions internationales se sont beaucoup positionnées aux côtés des femmes dans les situations de conflits et continuent de le faire avec le support des Nations-Unies, reconnaissant et légitimant leur rôle dans le maintien de la paix.

La complémentarité nécessaire entre les liens faibles et les liens forts dans la mise en action du capital social prend ici tout son sens. Cette complémentarité doit évoluer sous la pression des différentes interactions et influences. En effet la présence de liens forts comporte le risque d'enfermer les actions des femmes dans des stéréotypes qui les desservent. Le recours aux liens faibles atténue ce risque et impulse de nouvelles dynamiques, posant alors les fondements d'une nouvelle légitimité de la participation des femmes. Par ailleurs, les institutions internationales ont rédigé de nombreux textes, manuels, fiches de conseil qui permettent d'accompagner les femmes dans leurs prises de fonctions sociales. Elles ont également pour but d'inciter les hommes à intégrer le genre et les revendications des femmes dans leurs actions. Régulièrement des représentants des Nations-Unies font des déclarations sur le manque de participation des femmes aux décisions dans les différentes instances de prévention, réconciliation ou reconstruction après conflits et incitent à faire évoluer ces pratiques.

¹³ [http://www.acronymfinder.com/African-Women-Committee-for-Peace-and-Development-\(AWCPD\).html](http://www.acronymfinder.com/African-Women-Committee-for-Peace-and-Development-(AWCPD).html)

¹⁴ « Les organisations de femmes ont également besoin de moyens de capacitation en vue de former et préparer les femmes à participer aux prises de décision des négociations de paix officielles. Il est important de reconnaître que les organisations locales de femmes ont des informations relatives aux contextes économique, social, politique, culturel et religieux qui sous-tendent l'inégalité de genre dans une région ou une communauté donnée. Il conviendrait donc également de les impliquer à des postes décisionnels dans la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la reconstruction après-guerre. Les délégations et les bailleurs de fonds internationaux doivent garantir la participation des organisations de femmes aux processus de paix ». (Rapport Bridge, « Genre et conflit armé », Amani El Jack, Aout 2003, <http://www.bridge.ids.ac.uk/>)

Mais la dynamique ainsi instaurée doit permettre d'aller plus loin. En effet, pour rétablir la paix, il est indispensable de faire disparaître toutes les tensions qui pourraient dégénérer en conflit violent. Cela suppose de prendre des mesures qui consolident les relations pacifiques et les institutions sociétales. À cette fin, il est nécessaire d'identifier et d'éradiquer les causes profondes de la violence. Cela peut impliquer une transformation radicale des structures existantes. Il est essentiel de conduire ce processus dans un souci d'équité entre les sexes. La paix n'est réelle et durable que si elle repose sur la démocratie, l'égalitarisme et la protection des droits fondamentaux, d'où la nécessité absolue de reconnaître et de garantir les droits des femmes. En ce sens, la construction de la paix va au-delà d'un simple retour à la situation qui prévalait avant le conflit. Ainsi, la complémentarité liens faibles liens forts doit aboutir à une nouvelle logique de fonctionnement qui impulse une dynamique de développement dans le sens d'une plus grande parité homme-femme.

L'empowerment se manifeste ici dans cette implication des femmes et dans leur capacité à agir collectivement pour améliorer le bien-être commun. Elles transforment leurs ressources sociales en réalisations, concrétisant leurs capacités.

Conclusion

Depuis la Conférence de Mexico en 1975, en passant par la Conférence de Pékin en 1995, les institutions internationales ont inscrits de nombreux textes pour protéger les femmes et les inscrire, à part entière, dans la vie publique. La célèbre résolution 1325 des Nations-Unies, prise en 2000, est composée de 18 articles regroupés sous quatre items : la représentation des femmes, la formation sur les questions de genre, l'équité et le respect du droit internationale et le développement de données. Cette résolution a été accompagnée par un programme d'action et la création d'institutions spécifiques comme l'UNIFEM (fonds de développement des Nations Unies pour la femme) regroupée avec trois autres composantes qui intervenaient dans le même domaine dans « ONU Femmes » depuis 2010. Ces différents textes sont importants même si le bilan est mitigé, ils restent des points d'appui importants pour les opérations de maintien de la paix et de règlement des conflits. Ils ont par ailleurs été ratifiés par de nombreux Etats. La France ne les a signés qu'en 2012 bien après d'autres Etats européens.

La communauté internationale commence donc à reconnaître la contribution positive des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Afin d'assurer l'efficacité des opérations de consolidation de la paix, les principes d'égalité entre les sexes doivent être intégrés à tous les niveaux, garantissant ainsi une participation paritaire des femmes et des hommes, en tant que partenaires et bénéficiaires, à tous les aspects du processus de paix, qu'il s'agisse de son maintien, de la réconciliation ou du rétablissement de la paix, afin de créer une situation de stabilité politique dans laquelle les femmes et les hommes jouent un rôle égal dans le développement politique, économique et social de leur pays.

Il n'est possible d'ancrer et de soutenir efficacement un processus de construction de paix que s'il bénéficie d'un engagement social massif. L'ensemble de la société doit s'impliquer dans la construction de la paix en développant des relations de confiance, de respect mutuel et de tolérance nécessaires pour cimenter les accords de paix. Les ONG peuvent appuyer et poursuivre les efforts des femmes en pressant les gouvernements d'augmenter le nombre de femmes à des postes diplomatiques élevés, de s'engager plus avant et de contrôler les

actions des négociateurs nationaux et internationaux dans les zones de conflits, de s'assurer que les groupes de la société civile locale participent à tous les niveaux et dans tous les domaines de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits.

Le seul moyen à la disposition des femmes pour changer leur situation est de se rassembler en mouvements et d'encourager les coopérations avec le monde politique. Dans cette perspective, nous avons choisi de considérer le capital social comme un référent général pour les raisons suivantes :

- Il permet de tenir compte des interdépendances sociales qui forgent l'originalité des contextes et de situer les actions des femmes dans un cadre correspondant aux ressources qu'elles peuvent mobiliser ;
- Il permet de se situer dans une trajectoire de long terme dans la mesure où l'accumulation du capital social est un processus lent ;
- Il permet d'introduire une dimension "morale" dans le contexte délicat des conflits et de nouvelles dispositions mentales notamment dans la recherche d'un refus de toute forme d'exclusion.

Le concept de capital social renvoie à l'idée d'appartenance à un réseau qui donne accès à des connaissances essentielles, facilite l'action et la légitime. Ces réseaux peuvent être le résultat de liens faibles ou forts. Liens forts lorsqu'ils concernent les liens familiaux et amicaux, liens faibles lorsqu'il s'agit de l'appartenance à des mouvements ou associations. L'interaction entre les deux détermine l'efficacité, la reconnaissance et donc la pérennité des actions des femmes dans les processus de résolution des conflits. Les liens forts impulsent l'action, les liens faibles la rendent légitime. Finalement, le capital social peut être relié directement au maintien de la cohésion sociale.

Moins directement impliquées dans les conflits, les femmes en sont pourtant tout autant les victimes. Souvent mal considérées dans les pays en guerre, elles ne disposent que de peu de ressources (économique, financière et humaine). Les ressources qu'elles peuvent le plus facilement mobiliser sont les relations qui les lient à leur famille (mari, enfants ... partis à la guerre) et le recours aux associations de femmes dans la même situation qu'elles. Le capital social est en ce sens l'arme des femmes dans les situations de conflit.

BIBLIOGRAPHIE

Baron S., J. Fild et T. Schuller (dir.) Social Capital: Critical Perspectives, Oxford, Oxford University Press, à paraître.

Bourdieu P. (1980), « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, pp. 2-3

Bourdieu P. (1992), *Les Règles de l'art*, Paris, Éditions du Seuil

Bourdieu P. (1994), *Raisons pratiques. Sur la Théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil

Bourdieu P., Chamboredon J.-C. & J.-C. Passeron (1983), *Le Métier de sociologue. Préalable épistémologique*, Paris, Éditions Mouton

Coleman J. S. (1988/1988), « Social capital in the creation of human capital », *American journal of sociology*, 94, p. 95-120

Dasgupta, P. "Economic Progress and the Idea of Social Capital", dans Partha Dasgupta et Ismail Serageldin (dir.), *Social Capital: A Multifaceted Perspective*, Washington, DC, Banque mondiale, 2000, p. 325 à 424.

Fukuyama, F. *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, Harmondsworth, 18 Penguin Books, 1996.

Granoveter M. (1990), « The old and the new economic sociology », dans Friedland R. & A. Robertson (dir.), *Beyond the Marketplace*, New York, Aldine de Gruyter

Granoveter M. (1973), « The strenght of weak ties », *American Journal of Sociology*, 78, pp. 1360-1380

Lévesque M. & D. White (1999), « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et politique-RIAC*, 41, pp. 23-33

Lin N. (1995), « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*, 36, 4, pp. 685-704

Putnam R. (1999), « Le déclin du capital social aux États-Unis », *Lien social et politique-RIAC*, 41, p. 13-22.

Rapport Banque mondiale, Initiative sur le capital social, 1998.

Routledge, Coleman, J. " Social Capital in the Creation of Human Capital ", *American Journal of Sociology*, vol. 94 (Suppl, 1988), p. S95 à S120.